

Commune de Notre-Dame de Bondeville

REGISTRE DES ARRETES MUNICIPAUX

ARRÊTÉ MUNICIPAL N° 2024-197

Neutralisation de d'un emplacement de stationnement au droit du parking de la mairie, place Victor Schœlcher, le mardi 19 novembre 2024 entre 8 h 00 et 17 h 00 au profit de la société ATTILA, dans le cadre d'une livraison de marchandises

Madame le Maire,
VU, les articles du Code Général des Collectivités Territoriales,
VU, la demande en date du 13 novembre 2024 formulée par la société ATTILA ROUEN EST, sise voie A-ZAC de la briqueterie – 76160 SAINT-JACQUES SUR DARNETAL sollicitant l'autorisation de disposer d'un emplacement de stationnement afin d'effectuer une livraison de marchandises, le mardi 19 novembre 2024 entre 8 h 00 et 17 h 00,
CONSIDÉRANT la présence de d'un emplacement de stationnement sur le parking de la mairie, place Victor Schœlcher
CONSIDÉRANT qu'il convient de neutraliser cette place et de la réserver à l'usage de la société ATTILA,

ARRÊTE CE QUI SUIT :

Article 1^{er} : Un emplacement de stationnement situé sur le parking de la mairie, place Victor Schœlcher sera neutralisé le mardi 19 novembre 2024 entre 8 h 00 et 17 h 00 et réservés au profit de la société ATTILA, afin d'effectuer une livraison de marchandises.

Article 2 : La société ATTILA assurera la responsabilité et le maintien de la signalisation de sécurité nécessaire.

Article 3 : Il est possible, dans un délai de deux mois à compter de la date de la publication de cet arrêté :

- Soit de saisir d'un recours gracieux Madame le Maire,
- Soit de saisir d'un recours contentieux le Tribunal Administratif de Rouen, 53 Avenue Gustave Flaubert 76000 ROUEN.

Aucune de ces voies de recours ne suspend l'application du présent arrêté.

Article 4 : Les infractions au présent arrêté seront constatées par un procès-verbal et poursuivies conformément aux dispositions du Code de la Route.

Article 5 : Madame le Maire est chargée de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera transmise au Commissariat de Police de Maromme, aux services techniques municipaux, à Monsieur le Chef de Police Municipale et notifiée à la société ATTILA.

Fait à Notre-Dame de Bondeville,
Le mercredi 13 novembre 2024

Le Maire,
Pour le Maire et par délégation,
l'adjoint délégué,

Notifié le : 15/11/2024


Christian FOSSOUL



Publié sur le site internet : <https://www.ville-nd-bondeville.fr> et
sur les panneaux électroniques d'informations municipales le :

15/11/2024.....